## COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

**Sacha ZEGUERMAN**, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :

Tél: 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Envoyé en préfecture le 26/08/2022

Décisi Reçu en préfecture le 26/08/2022

un Affiché le 26/08/2022 a la ble

Dossier n° DP07421 ID : 074-200081446-20220825-DP07421222A0046-AR

date de dépôt : 05/08/2022 date d'affichage du dépôt : complet le : 24/08/2022

demandeur: Monsieur AUBRY Franck
pour: Construction d'un garage

adresse terrain: 324 ROUTE DE TERMINE, à GLIERES VAL DE

BORNE (74130)
parcelles :AD-0035

## **Monsieur AUBRY Franck**

324 route de Termine 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Objet: Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : 24/09/2022

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne, Le 25 août 2022.

Le Maire, Christophe FOURNIER



**NOTA BENE**: Ce projet est soumis au paiement de la taxe d'aménagement. L'information du montant exigible vous sera adressée dans un délai de 6 mois.